



Service après-vente : 819 472-6520
service@eskairamenagement.com

GUIDE D'ENTRETIEN

DES EQUIPEMENTS RECREATIFS ESKAIR

Merci d'avoir fait confiance à Eskair pour vos équipements récréatifs extérieurs et mobilier urbain. Ils ont été conçus pour être sécuritaires, durables dans le temps et procurer d'innombrables heures de plaisir aux petits et grands. Bien sûr, cela est conditionnel à une utilisation sécuritaire et à un entretien préventif régulier.

UTILISATION DE VOTRE PRODUIT ESKAIR

« La présence d'un adulte remplissant le rôle de maître de jeu, de moniteur ou d'animateur peut apporter beaucoup aux expériences ludiques des enfants. La surveillance peut s'effectuer formellement, c'est-à-dire par du personnel rémunéré, ou informellement, c'est-à-dire par des bénévoles, des parents ou des organismes communautaires. Les surveillants rémunérés, les bénévoles ou les parents peuvent déceler des éléments dangereux qui exigent une attention particulière comme du verre brisé ou une pièce d'équipement qui doit être réparée. Il devrait y avoir des sièges confortables en face des aires de jeu à l'intention des surveillants. » (Extrait de la norme CAN/CSA Z614, Annexe A) De plus, il est fortement recommandé de respecter les catégories d'âge indiquées sur les plaques signalétiques que nous retrouvons sur chacun des produits Eskair.

L'ENTRETIEN PRÉVENTIF

La prévention est la clé pour la sécurité des enfants ! Une inspection préventive permet de repérer et de réparer rapidement les composantes qui auraient pu être vandalisées ou détériorées par l'usure. De cette façon, vous vous assurez un environnement de jeux et d'entraînement sécuritaire pour tous, un équipement récréatif extérieur ainsi que sa surface de protection sont mis régulièrement à rude épreuve. En plus de l'utilisation normale qui, souvent, se traduit par des centaines de passages d'enfants par semaine, s'ajoutent les risques d'actes de vandalisme, les rudesses hivernales, etc. La grille de vérification fournie par Eskair peut vous aider à diagnostiquer votre produit. Reproduisez cette grille pour une inspection annuelle et tenez des registres d'entretien pour chacun d'eux. N'oubliez pas de réagir rapidement aux correctifs qui s'imposent et de nous aviser rapidement de tout bris nécessitant l'intervention de notre équipe spécialisée. Voyez également les Garanties Eskair ci-jointes.

L'HIVERNAGE DE VOS PRODUITS

Les normes canadienne CAN/CSA-Z614 et américaine ASTM F 1487 sur les aires et équipements de jeu ne font peu ou pas mention de l'attitude à adopter face à l'hiver. Nous attirons cependant votre attention sur 3 facteurs de risques importants liés au gel et à la neige qui modifient le contexte de sécurité de jeu de l'enfant, indiquant qu'il serait plus prudent de fermer les accès aux aires de jeu en période de gel du sol et de présence de neige abondante. D'abord, les températures sous zéro font geler la surface de protection qui ne joue alors plus son rôle d'amortissement. Ensuite, la neige autour du jeu devient, aux passages des enfants, très dure, voire glacée. Enfin, les différentes ouvertures de l'équipement peuvent être réduites par l'accumulation de neige, ce qui représente un risque de coincement de la tête.

ÉLÉMENTS

A SURVEILLER LORS DE L'ENTRETIEN PREVENTIF

Vous référer à la grille d'entretien personnalisée fournie avec ce guide, inspirée de l'annexe B de la norme CAN/CSA-Z614.

QUI : Il est fortement recommandé d'attribuer la responsabilité d'inspection à un poste spécifique de votre organisation, intégré dans la liste des tâches avec une vérification de réalisation par une personne en autorité. Il faut s'assurer que cette responsabilité se perpétue dans le temps et que les rapports d'inspection soient conservés de façon officielle.

BUDGET D'ENTRETIEN : Il serait optimal de prévoir un budget d'entretien annuel entre 2 000\$ et 4000\$ pour pallier les imprévus et apporter les correctifs nécessaires, selon la taille de l'aire de jeu. Tous les 5-6 ans, un budget plus important pourrait être nécessaire pour ajouter de la surface amortissante.

Quoi : Il est de la responsabilité du propriétaire de l'aire de jeu d'entretenir la surface amortissante et de s'assurer qu'elle est toujours répartie de façon équilibrée dans le parc. La fibre de cèdre peut nécessiter d'être remplacée à quelques reprises durant une saison, principalement aux endroits où les enfants atterrissent (ex : pied d'une glissade, autour des balançoires, et.). Il faut également prévoir en rajouter après quelques années puisqu'elle s'éparpille et diminue en épaisseur avec le temps. Une aire de jeu devrait toujours comporter une épaisseur conforme (selon le type de jeu, généralement 12 po/30 cm) d'une surface amortissante telle que la fibre de jeu ou le sable pour bien jouer son rôle de protection. Vérifiez également l'usure des pièces et la résistance des marches et des barreaux. Recherchez la rouille, le bois pourri et le plastique fendillé. Les points d'attache doivent être sécuritaires, les pièces mobiles bien lubrifiées, mais sans surplus de graisse. Tenez un dossier permanent des inspections et entretiens réalisés.

QUAND : Il est recommandé de planifier des inspections régulières et saisonnières des aires de jeu.

- **À chaque début de printemps** afin de voir si tout est fonctionnel et sécuritaire avant la réouverture du site, et s'il n'y a pas de risque d'échardes potentielles. Réinstallez les balançoires et autres éléments qui avaient été retirés pour l'hiver. Retournez la matière amortissante et en ajoutez au besoin. Nettoyez les débris qui ont pu s'accumuler durant l'hiver.
- **Régulièrement**, raclez la matière amortissante pour la replacer en quantité suffisante sous les zones les plus à risque.
- **En cours d'été ou à l'automne** pour identifier rapidement tout dommage pouvant résulter de l'utilisation répétitive.
- **À l'automne**, préparez le site pour l'hiver en enlevant les obstacles qui sont au bas de buttes qui serviront pour la glisse. Retirez ou attachez les balançoires, fermez les accès aux glissades et mâts, ajoutez des écriteaux avisant de la fermeture pour l'hiver à cause de la surface amortissante gelée.
- **Après chaque événement météo extrême**, refaites une inspection pour détecter d'éventuels bris et assurez-vous que la matière amortissante est toujours bien répartie dans l'aire de jeu.
- **Durant l'hiver**, à moins que l'aire de jeu soit dans une zone sécurisée et surveillée, les enfants risquent d'aller y jouer malgré les avis d'interdiction. Il vaut mieux maintenir une vigilance constante pour détecter rapidement tout bris ou risque à la sécurité. Les amoncellements de neige autour des jeux peuvent présenter un risque en permettant aux enfants de grimper sur les modules où ils n'ont pas accès normalement, ou de se cacher sous les modules où il n'y a pas de neige.

ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES À INSPECTER (vous référer à la grille annuelle d'inspection pour chaque catégorie de risque)

1. CHÂÎNES

S'assurer que les maillons ne sont pas pliés, usés, ni ouverts, qu'il n'y a pas de risque de pincement, aucun signe de rouille, ni aucun bord rugueux.

2. ESSES, ATTACHES

S'assurer qu'il n'y a pas d'usure excessive ni de fendillement et qu'elles sont bien fermées. Ne jamais réutiliser des eses.

3. SIÈGES/PNEUS

S'assurer que les sièges en caoutchouc ne sont pas usés, qu'ils ne présentent pas de bords ou de points tranchants, qu'ils ne sont pas desséchés ni endommagés par le soleil. S'assurer que les barres de sécurité des sièges de bébé sont intactes et bien fixées. S'assurer que les pneus ne comportent pas de saillies et ne présentent aucun signe d'usure. S'assurer que les points d'attache sont sécuritaires.

4. QUINCAILLERIE DE SUSPENSION ET ARTICULATIONS

S'assurer que les coussinets ne présentent pas d'usure ni de jeu excessif. S'assurer que les écrous, les boulons et les raccords sont bien graissés. Remplacer les boulons et rivets corrodés. S'assurer que les serre-câbles sont sécuritaires.

5. RACCORDS DE GRAISSAGE

Lubrifier les pièces mobiles au besoin. Enlever l'huile ou la graisse excédentaire.

6. STABILITÉ DANS LE SOL/INCLINAISON

Les structures ne devraient pas osciller facilement. Les raccordements devraient être solides et adéquatement ajustés. S'assurer que les supports, plateformes, barrières, etc., sont bien alignés. S'assurer qu'aucune partie ne s'enfonce dans le sol. S'assurer que les poteaux (bois et acier) enfoncés dans le sol ne sont pas corrodés ni pourris jusqu'à au moins 375 mm (14.76 po) dans le sol au moins une fois par année.

7. BÉTON EXPOSÉ

Tout béton exposé doit être retiré jusqu'à au moins 150 mm (5,90 po) sous le niveau du sol. Remplir et niveler les dépressions ou trous ouverts au moyen du matériau approprié.

8. POINTS/AIRES D'ACCROCHAGE

S'assurer qu'il n'y a pas d'espace où des vêtements, des cordons, et autres pourraient s'accrocher. Porter une attention particulière aux sections d'attente et glissade des glissoires ainsi qu'à l'aire de départ des mâts de descente.

9. RACCORDS D'EXTRÉMITÉ/CENTRAUX

S'assurer que les écrous, boulons de serre-câbles et raccords sont bien serrés. S'assurer que les raccords ne présentent pas de bords tranchants, fissurés, ni cassés.

10. ENVELOPPES DES CHÂÎNES

Vérifier tous les points d'attache (supérieurs et inférieurs). S'assurer qu'il n'y a pas d'enveloppe endommagée ni de signe visible d'usure sur les chaînes de balançoire.

11. MAINS COURANTES, BARRES/PATTES D'APPUI, MARCHES ET POINTS/AIRES D'ATTACHE

S'assurer qu'ils ne sont pas fendillés, qu'il n'y a pas d'éclat de bois ni de clou ou de boulon saillants. Vérifier toutes les soudures. S'assurer que les boulons et les écrous sont bien serrés. Bloquer l'entrée ou les ouvertures si la durée des réparations se prolonge.

12. REBORDS DES LITS DE GLISSOIRE

S'assurer qu'il n'y a pas tête de boulon ou de rivet saillant ni de boulon manquant ou desserré. Vérifier

que tous les boulons sont bien serrés. Vérifier toutes les soudures. S'assurer qu'il n'y a pas de corrosion ni de rouille, que le métal est toujours résistant et qu'il n'y a pas de bord rugueux ou tranchant.

13. RISQUES DE COINCEMENT

S'assurer que tous les joints ou ouvertures qui forment des angles sont inférieurs à 90 mm (3,6 po) ou supérieurs à 225 mm (8,86 po) afin de réduire au minimum les risques de coincement de la tête. Vérifier tout objet qui peut causer des blessures par écrasement ou coupure.

14. BORDS/POINTS TRANCHANTS

S'assurer qu'il n'y a pas de bords tranchants ni de points sur lesquels un utilisateur peut se couper.

15. ESCALIERS/MARCHES

S'assurer que les plateformes, les escaliers et les marches sont sécuritaires. Vérifier les soudures des joints en acier. Vérifier tous les boulons pour s'assurer qu'ils sont bien serrés.

16. PIÈCES EN PLASTIQUE

S'assurer qu'elles ne sont pas fissurées, décolorées, desséchées, brûlées, rugueuses, trop usées, ou autres, et que les bords ne sont pas tranchants.

17. RESSORTS ET BARRES

Vérifier les ancrages des ressorts et les fixer. S'assurer que les ressorts sont stables, qu'ils ne sont pas inclinés et que le béton n'est pas exposé. S'assurer que les poignées et les repose-pieds sont en place et fixes.

18. POIGNÉES

S'assurer qu'elles sont bien fixées. Vérifier les soudures, les boulons, etc. S'assurer qu'il n'y a pas de saillies tranchantes, de parties pliées, gauchies ou inégales.

19. PIVOTS

Vérifier que le mouvement est libre autour des pivots. S'assurer que les rotules et les coussinets ne sont pas trop usés.

20. ÉCROUS ET BOULONS

S'assurer que les ferrures ne sont pas desserrées, usées, rouillées, ni corrodées. Bien graisser ou lubrifier au besoin. Enlever la graisse excédentaire.

21. HAUTEUR LIBRE AU-DESSUS DU SOL

S'assurer que la hauteur libre pour toutes les structures et tous les équipements est conforme à cette norme.

22. DISPOSITIFS DE VERROUILLAGE

S'assurer que tous les dispositifs de verrouillage (intérieurs et extérieurs) sont fixés.

23. GERCES DANS LE BOIS

S'assurer que les pièces de charpentes en bois et les poteaux d'appui ne présentent pas de gerces excessives. Prendre note des gerces dont la largeur excède 19 mm (0,79 po).

24. SAILLIES

S'assurer qu'il n'y a pas de barres, de boulons, d'écrous, etc., saillants. Vérifier au moyen des étalons appropriés. Recouvrir ou limer les bords tranchants.

25. CAPUCHONS/BOUCHONS DE PROTECTION

Recouvrir ou limer les bords tranchants. Remplacer les capuchons cassés. Obturer toutes les extrémités ouvertes de tuyau à l'aide de bouchons en plastique.

26. SURFACES DE PROTECTION/BORDURES

Vérifier le matériau des bordures pour s'assurer qu'il n'y a pas de fentes, d'éclats de bois, de gerces excessives, de pourriture ou autres dommages. S'assurer qu'il n'y a pas de béton exposé. S'assurer que l'épaisseur du matériau de protection est adéquate sous les équipements et autour des équipements sur une distance d'au moins 1,8m (70,87 po) ou conformément à cette norme. S'assurer que le matériau des surfaces de protection n'est pas tassé et qu'il est exempt de débris, de verre brisé, d'aiguilles, d'excréments d'animaux, etc.

Note : La fibre de cèdre conserve ses propriétés amortissantes même si elle se compacte. Il n'est pas recommandé de la remuer. Vous pouvez ajouter de la fibre aux endroits qui le nécessitent afin de s'assurer que les éléments d'ancrages sont recouverts et/ou que les zones au bas des équipements sont adéquatement pourvues en matières.

Avertissement : En saison froide, la surface sous vos équipements (ex. : fibre de cèdre) perd sa propriété amortissante due au gel. Les modules de jeux ne devraient alors plus être accessibles, principalement ceux qui représentent un risque de chute. Nous vous recommandons de bloquer l'accès aux équipements et d'informer les usagers des risques d'utiliser les équipements en saison froide. À ce sujet, nous pouvons vous fournir (\$) une pancarte personnalisée à ce sujet.

27. DISTANCE ENTRE LES ÉQUIPEMENTS/CIRCULATION LIBRE

S'assurer que la distance entre les équipements, les surfaces de protection et les aires de circulation libre est conforme à cette norme.

28. MOBILIER

S'assurer qu'ils sont exempts d'éclats de bois, de gerces excessives, de fentes, de pourriture et qu'ils ne comportent pas de matériau endommagé. S'assurer qu'ils sont stables et de niveau. Vérifier les points d'attache. Visser tous les boulons, écrous, etc. Vérifier les soudures. S'assurer qu'il n'y a pas de bords tranchants.

29. DÉBRIS/VERRE BRISÉ

Examiner toute l'aire de jeu pour s'assurer qu'il n'y a pas de débris ; de verre brisé, d'aiguilles, de seringues ni d'excréments d'animaux, etc. Vérifier les bacs à sable et les matériaux des surfaces de protection et les ameubler.

30. SENTIERS

S'assurer qu'ils ne sont pas endommagés et qu'il n'y a pas d'accumulation d'eau.

31. ÉCLAIRAGE

Vérifier l'absence de dommages visibles. S'assurer que les luminaires fonctionnent.

32. SIGNALISATION

Vérifier qu'il n'y a pas de dommage ni de graffiti. S'assurer que la hauteur libre est respectée. Vérifier les points d'attache. Remplacer les panneaux endommagés ou usés. Planifier le rafraîchissement du lignage de cour aux 3 ans.

33. CLÔTURES

S'assurer qu'elles ne sont pas endommagées. S'assurer qu'il n'y a pas de saillies, que le matériau et les ferrures sont en bon état (boulons, écrous, etc.). Vérifier qu'il n'y a pas de choses attachées, comme des cordes à sauter.

GARANTIES

DES ÉQUIPEMENTS ESKAIR

Les équipements Eskair sont protégés par une solide garantie. Si vous éprouvez des problèmes avec votre équipement ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter en joignant des photos à votre demande.

Il n'y a pas d'entretien à faire sur les pièces de bois

Toutes nos constructions de modules de jeu utilisent le cèdre blanc de l'Est, le cèdre rouge ou jaune de l'Ouest, des essences reconnues pour leur résistance à la pourriture à travers le temps. Nos équipements sont donc livrés sans traitement chimique. En vieillissant, il est normal que le cèdre prenne une teinte grise. Le cèdre est également reconnu pour offrir peu de risque d'échardes, une bonne uniformité structurale et une très grande résistance aux insectes à l'état naturel. Pour les modules de jeu, nous utilisons de la quincaillerie de qualité qui ne rouille pas et qui est antivol. Nos câbles sont faits d'acier galvanisé recouvert de polyester tressé de qualité industrielle.

Un choix écologique et durable

La durée de vie utile des équipements peut facilement dépasser 25 ans et un simple sablage permet de redonner vie aux équipements après plusieurs années d'utilisation. Le bois de cèdre est donc un excellent choix écologique.

Le travail du bois, les fendilles

Le cèdre blanc de l'Est et le cèdre rouge et jaune de l'Ouest sont des matériaux naturels qui sont soumis aux fluctuations de températures. L'action de l'humidité, du chaud et du froid peut faire apparaître des fendilles dans le bois, autre que celles déjà présentes à l'installation (surtout pendant les 2 premières années suivant l'installation). Si les fendilles ne causent pas de problème au niveau de l'intégrité structurale ou de la sécurité des usagers, elles sont considérées comme normales et faisant partie du produit Eskair. Il est exceptionnel de devoir remplacer des pièces de bois.

Nous utilisons des billots de cèdres surdimensionnés conférant une allure et une robustesse remarquables à nos équipements, dépassant de beaucoup les exigences d'intégrité structurale des équipements et permettant de préserver l'intégrité structurale à long terme (plus de 25 ans). S'il advenait qu'une fendille apparaisse et crée un problème de sécurité, votre garantie s'applique. Pour ce faire, vous devrez nous faire parvenir des photos de l'équipement, du billot ainsi que de la fendille en question. Par la suite, notre service d'ingénierie fera l'évaluation de la pièce et déterminera s'il faut la changer ou non. Ils pourront également proposer une réparation si applicable.

Teinture / peinture

Pour des raisons de sécurité et d'entretien à long terme, Eskair ne peint pas ses équipements et nous ne conseillons pas à nos clients de le faire. Le cèdre massif tel que nous utilisons peut rester sain des dizaines d'années sans traitements.

GARANTIE des modules de jeu certifiés CSA*

Poteaux de structure, madriers et planches en cèdre : Garantie limitée de 10 ans

Nous garantissons les pièces de bois de cèdre contre les défauts de fabrication et selon les critères mentionnés dans la section « Le travail du bois, les fendilles et la teinture » ci haute.

Quincaillerie : Garantie limitée de 10 ans

La boulonnerie est garantie pendant 10 ans, utilisés dans des conditions normales et sujets à leur entretien adéquat contre la rupture dû à la corrosion.

Les câbles d'acier recouvert de polyester tressés : Garantie limitée de 5 ans

Nous garantissons les câbles d'acier recouverts de polyester tressés contre la rupture. Les éraflures et tout autre type de détérioration causés par l'utilisation normale ou les coups ne sont pas garantis.

Les joints porteurs (articulations) des balançoires : Garantie limitée de 10 ans

Nous garantissons les joints porteurs (articulations) contre la détérioration causée par la rouille suffisamment avancée pour nuire à l'utilisation pour une période de 10 ans. Les marques d'usure des pièces en mouvement et leur pivot causés par l'utilisation normale, les coups ainsi que les éraflures résultant d'une utilisation normale des équipements ne sont pas garantis.

Siège de balançoire : Garantie limitée de 5 ans

Nous garantissons les sièges de balançoires contre la détérioration suffisamment avancée pour nuire à la sécurité des utilisateurs, pour une période de 5 ans. Les éraflures et tout autre type de détérioration causés par l'utilisation normale ou les coups ne sont pas garantis.

Pièces d'aluminium : Garantie limitée de 10 ans

Nous garantissons pour 10 ans ce type de pièces, utilisé dans des conditions normales et sujet à leur entretien adéquat contre la perforation due à une mauvaise qualité du matériel.

Pièces d'acier : Garantie limitée de 10 ans

Les pièces d'acier sont garanties pour une période de 10 ans contre la perforation causée par la rouille. Les câbles d'acier sont exclus de cette clause.

Aménagement et installation : 1 an suivant la date de réception définitive des travaux

Valide pour les travaux d'aménagement et installation des équipements réalisés par l'équipe de Eskair Aménagement.

*** NOTES**

- La garantie ne couvre pas les bris causés par le vandalisme ou les événements climatiques extrêmes.
- Les pièces garanties incluent les frais de livraison à l'intérieur du délai de la garantie, mais il est de la responsabilité du propriétaire d'effectuer la réparation.
- La garantie s'applique pour les équipements standards d'Eskair, lorsqu'installés selon les recommandations du fabricant. Pour les produits sur mesure et les installations non standard, cette garantie peut varier. Discutez-en avec votre représentant Eskair pour tous les détails.
- Des réparations ou modifications apportées aux équipements par le client pourraient limiter ou annuler la garantie offerte par Eskair. Contactez-nous dès qu'un bris est constaté, avant toute réparation.
- Concernant les produits finis achetés par Eskair auprès de ses fournisseurs, c'est la garantie du fabricant qui s'applique. Cela fait notamment référence aux équipements Jambette et au mobilier urbain en béton.

GARANTIE du mobilier urbain et de classe nature*

Mobilier : Garantie limitée de 2 ans

Le mobilier Eskair Aménagement est très solide et nous garantissons la qualité de fabrication pendant une durée de **2 ans** suivant la réception des équipements.

Aménagement et installation : 1 an suivant la date de réception définitive des travaux

Valide pour les travaux d'aménagement et installation des équipements réalisés par l'équipe de Eskair Aménagement.

*** NOTES**

- La garantie ne couvre pas les bris causés par le vandalisme ou les événements climatiques extrêmes.
- Les pièces garanties incluent les frais de livraison à l'intérieur du délai de la garantie, mais il est de la responsabilité du propriétaire d'effectuer la réparation.
- La garantie s'applique pour les équipements standards d'Eskair, lorsqu'installés selon les recommandations du fabricant. Pour les produits sur mesure et les installations non standard, cette garantie peut varier. Discutez-en avec votre représentant Eskair pour tous les détails.
- Des réparations ou modifications apportées aux équipements par le client pourraient limiter ou annuler la garantie offerte par Eskair. Contactez-nous dès qu'un bris est constaté, avant toute réparation.
- Concernant les produits finis achetés par Eskair auprès de ses fournisseurs, c'est la garantie du fabricant qui s'applique. Cela fait notamment référence aux équipements Jambette et au mobilier urbain en béton.